

WEBINAIRE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DE DÉMOCRATIE EN SANTÉ

27/04/2026

MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT

Designations · Saisines · Appel à
candidatures

• Comment rejoint-on la CRSA ou un CTS ?

1

Désignation directe
par le DGARS & voix
consultative

Membres nommés directement
par le Directeur Général de l'ARS
NA

Voix consultative sans vote

CRSA & CTS

2

Saisine du DGARS aux
autorités et institutions

Courriers envoyés le 15/04 aux
autorités et institutions pour
désigner leurs représentants

CRSA & CTS

3

Appel à candidatures
(AAC)

Candidatures déposées via
Démarches Simplifiées
du 15/04 au 08/06

CRSA & CTS

4

Saisine du SGMAS aux
autorités et institutions

Membres désignés par le
Secrétariat Général des
Ministères sociaux

CRSA

⚠ Si une désignation a déjà été transmise avant la fin de mandat suite à une réélection interne, une redésignation officielle via les liens dédiés reste nécessaire.



COMPOSITION DE LA CRSA

Composition de la CRSA — Collèges 1 à 3 (1/5)



Saisine ARS NA



Saisine SGMAS



AAC



Désignation DGARS

	Sous collège	Demandeur	Modalité	Représentants
Collège 1 — Représentants des collectivités territoriales				
	1A	ARS NA	Saisine ARS	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine (3 conseillers régionaux)
	1B	ARS NA	Saisine ARS	12 Conseils Départementaux — présidents ou représentants
	1C	SGMAS	Saisine SGMAS	Assemblée des Communautés de France (3 représentants des groupements de communes)
	1D	SGMAS	Saisine SGMAS	Association des Maires de France (3 représentants des communes)
Collège 2 — Représentants des usagers				
	2A	ARS NA	AAC	Associations agréées L.1114-1 (9 représentants — NA : 9 à 13 dép.)
	2B	ARS NA	Saisine ARS	12 CDCA — Associations de retraités et personnes âgées (5 représentants)
	2C	ARS NA	Saisine ARS	12 CDCA — Associations des personnes handicapées (5 représentants)
Collège 3 — Présidents des Conseils Territoriaux de Santé				
	3	ARS NA	Désignation DGARS	Présidents des 12 CTS Nouvelle-Aquitaine (ou leurs représentants) — De droit

Composition de la CRSA — Collèges 4 à 5 (2/5)



Saisine ARS NA



Saisine SGMAS



AAC



Désignation DGARS

Collège 4 — Partenaires sociaux

4A	ARS NA	Saisine ARS	CGT · CFDT · FO · CFTC · CFE-CGC (5 représentants)
4B	ARS NA	Saisine ARS	MEDEF · CPME · U2P (3 représentants)
4C	ARS NA	Saisine ARS	UNAPL · CMA · CCI (1 représentant — désignation sur proposition conjointe)
4D	ARS NA	Saisine ARS	Chambre régionale de l'agriculture (1 représentant des exploitants agricoles)

Collège 5 — Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

5A	ARS NA	AAC	Associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité (2 représentants)
5B	ARS NA	Saisine ARS	CARSAT (1 représentant — assurance vieillesse / AT-MP)
5C	ARS NA	Saisine ARS	CAF Nouvelle-Aquitaine (1 représentant)
5D	SGMAS	Saisine SGMAS	Mutualité Française (1 représentant — via FNMF)
5E	SGMAS	Saisine SGMAS	UNCAM (1 représentant — désignation par le DG de l'UNCAM)
5F	ARS NA	Désignation DGARS	Établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnés au 9° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (1 représentant)

Composition de la CRSA — Collège 5 (3/5)



Saisine ARS NA



Saisine SGMAS



AAC



Désignation DGARS

Collège 6 — Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

6A	ARS NA	Saisine ARS	Rectorat de région académique (2 représentants des services de santé scolaire et universitaire)
6B	ARS NA	Saisine ARS	DEETS (2 représentants des services de santé au travail)
6C	ARS NA	Saisine ARS	CD 33 / PMI (2 représentants services départementaux PMI)
6D	ARS NA	Désignation DGARS	Organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale ; (2 représentants promotion/prévention)
6E	ARS NA	Désignation DGARS	Organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche (1 représentant)
6F	ARS NA	AAC	Associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement (1 représentant)

Composition de la CRSA — Collège 7 (4/5)



Saisine ARS NA



Saisine SGMAS



AAC



Désignation DGARS

Collège 7 — Offreurs de services de santé

7A	ARS NA	Saisine ARS	FHF — Établissements publics de santé (5 représentants)
7B	ARS NA	Saisine ARS	FHP — Établissements privés de santé à but lucratif (2 représentants)
7C	ARS NA	Saisine ARS	FEHAP · CRCDC — Établissements privés à but non lucratif (2 + 1 représentants)
7D	ARS NA	Saisine ARS	FNEHAD — Hospitalisation à domicile (1 représentant)
7E	ARS NA	Saisine ARS	FEHAP · GEPSO · NEXEM · URIOPSS · UNAPEI — Étab. personnes handicapées (4 représentants)
7F	ARS NA	Saisine ARS	FEHAP · FHF · SYNERPA · UNA · UNCCAS — Étab. personnes âgées (4 représentants)
7G	ARS NA	Saisine ARS	Fédération des Acteurs de la Solidarité NA — Étab. personnes en difficultés sociales (1 représentant)
7H	ARS NA	Désignation DGARS	Parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région (1 représentant)
7I	ARS NA	Désignation DGARS	Parmi les représentants des communautés professionnelles territoriales de santé (1 représentant)
7J	ARS NA	Désignation DGARS	Associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (1 représentant)

Composition de la CRSA — Collèges 7 à 8 (5/5)



Saisine ARS NA



Saisine SGMAS



AAC



Désignation DGARS

Collège 7 — Offreurs de services de santé (suite)

7K	SGMAS	Saisine SGMAS	SAMU France (1 représentant — médecin SAMU/SMUR)
7L	ARS NA	Désignation DGARS	transporteurs sanitaires, parmi ceux développant l'activité la plus importante dans ce domaine(1 représentant transporteurs sanitaires)
7M	ARS NA	Saisine ARS	12 Conseils Départementaux — SDIS (1 représentant)
7N	ARS NA	Saisine ARS	Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics (1)
7O	ARS NA	Saisine ARS	10 URPS (médecins, pharmaciens, infirmiers, MK, chirurgiens-dentistes, SF, biologistes, orthoptistes, pédicures-podologues, orthophonistes) (6 représentants)
7P	ARS NA	Saisine ARS	Conseil régional de l'Ordre des médecins (1 représentant)
7Q	ARS NA	Saisine ARS	InterSyndicale Nationale des Internes (1 représentant internes en médecine)
7R	SGMAS	Saisine SGMAS	Ministre de la Défense (1 représentant)
7S	ARS NA	Désignation DGARS	Deux représentants des dispositifs d'appui à la coordination mentionnés aux articles L. 6327-2 et L. 6327-3 (2 représentants)

Collège 8 — Personnalités qualifiées

8	ARS NA	Désignation DGARS	2 personnalités qualifiées désignées par le DGARS
---	--------	-------------------	---

COMPOSITION DES CTS

Composition des CTS — Collège 1 (1/3)

⚠ Cumul de mandat limité à 1 mandat renouvelable 1 fois — applicable à l'ensemble des membres des CTS.



Saisine ARS NA



Saisine SGMAS



AAC



Désignation DGARS

	Sous collège	Demandeur	Modalité	Représentants
Collège 1 — Professionnels et offreurs de services de santé (20 à 28 membres)				
1A	ARS NA	ARS NA	Saisine ARS	FHF · FHP · FEHAP — Établissements de santé (≤ 6 représentants)
1B	ARS NA	ARS NA	Saisine ARS	FEHAP · URIOPSS · NEXEM · FHF · SYNERPA · Union InterSyndicale ss et sociaux · GEPSO — ESMS (≤ 5 représentants)
1C	ARS NA	ARS NA	AAC	Promotion Santé NA — Organismes promotion santé, prévention, environnement, précarité (≤ 3)
1D	ARS NA	ARS NA	Saisine ARS	URPS Médecins Libéraux · URPS Orthoptistes · URPS Masseurs-Kinésithérapeutes · URPS Biologistes · URPS Sage-Femmes · URPS Infirmiers · URPS Pharmaciens · URPS Orthophonistes · URPS Pédicures-Podologues · URPS Chirugiens-Dentistes (≤ 6 prof. libéraux)
1E	ARS NA	ARS NA	Saisine ARS	InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (1 représentant)
1F	ARS NA	ARS NA	Saisine ARS AAC	Avec Santé NA · Fédération Nationale des Centres de santé · FACS · Mutualité Française — Exercice coordonné / CPTS / MSP / réseaux (≤ 5)
1G	ARS NA	ARS NA	Saisine ARS	Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (≤ 1 représentant)
1H	ARS NA	ARS NA	Saisine ARS	CROM · CROI · CRCDD · CRMK · CRPP · CRSF · CROP — Ordres professionnels (≤ 1 représentant)

Composition des CTS — Collèges 2 et 3 (2/3)

⚠ Cumul de mandat limité à 1 mandat renouvelable 1 fois — applicable à l'ensemble des membres des CTS.



Saisine ARS NA



Saisine SGMAS



AAC



Désignation DGARS

Code	Demandeur	Modalité	Représentants
Collège 2 — Usagers et associations d'usagers (6 à 10 membres)			
2A	ARS NA	AAC	Associations agréées L.1114-1 du Code de la santé publique au niveau régional ou, à défaut, national (≤ 6 représentants)
2B	ARS NA	Saisine ARS	12 CDCA — Associations des personnes handicapées ou retraités/PA (≤ 4 représentants)
Collège 3 — Collectivités territoriales ou groupements (4 à 7 membres)			
3A	ARS NA	Saisine ARS	Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine (≤ 1 conseiller régional)
3B	ARS NA	Saisine ARS	Assemblée des Départements de France — CD concernés (≤ 1 représentant)
3C	ARS NA	Saisine ARS	12 CD — Services départementaux de PMI (1 représentant désigné par le ou les présidents de CD)
3D	ARS NA	Saisine ARS	Assemblée des Communautés de France (≤ 2 représentants intercommunalités)
3E	ARS NA	Saisine ARS	Association des Maires de France (≤ 2 représentants des communes)

Composition des CTS — Collèges 4 et 5 (3/3)

⚠ Cumul de mandat limité à 1 mandat renouvelable 1 fois — applicable à l'ensemble des membres des CTS.

■ Saisine ARS NA
 ■ Saisine SGMAS
 ■ AAC
 ■ Désignation DGARS

Code	Demandeur	Modalité	Représentants
------	-----------	----------	---------------

Collège 4 — Représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale (2 à 3 membres)

4A	ARS NA	Saisine ARS	1 représentant de l'Etat par département (≤ 1 représentant de l'État)
4B	ARS NA	Saisine ARS	CNAM · Mutualité Sociale Agricole (≤ 2 représentants)

Collège 5 — Personnalités qualifiées

5A	ARS NA	Désignation DGARS	2 personnalités qualifiées désignées par le DGARS
----	--------	-------------------	---

Parlementaires — Loi n°2019-774 du 24 juillet 2019

Parl.	ARS NA	Désignation DGARS	Députés et sénateurs élus dans le ressort du territoire concerné — De droit (désignation d'office)
-------	--------	-------------------	--

Calendrier de renouvellement — CRSA et CTS

CRSA

- 15 avril 2026
Ouverture candidatures (AAC + saisines DGARS)
- 08 juin 2026
Clôture des candidatures
- Juin – été 2026
Instruction des dossiers
- Été 2026
Nomination par arrêté (publication au RAA)
- Septembre 2026
Convocations adressées par l'ARS
- Vendredi 2 octobre 2026*
Installation de la CRSA

*Date prévisionnelle

CTS (1 CTS par département)

- 15 avril 2026
Ouverture candidatures (AAC + saisines)
- 08 juin 2026
Clôture des candidatures
- Juin – automne 2026
Instruction (calendrier propre à chaque DD)
- Automne – hiver 2026
Nominations et convocations par les DD
- Décembre 2026
Installation des CTS (calendrier propre à chaque DD)

DÉMONSTRATION DES OUTILS

Comment candidater et accéder aux démarches en ligne

Où trouver l'information et comment candidater ?

1

Formulaire AAC CRSA

Appel à candidatures CRSA
Démarches Simplifiées
15/04 → 08/06

[Lien AAC CRSA](#)

2

Formulaire AAC CTS

Appel à candidatures CTS
Démarches Simplifiées
15/04 → 08/06

[Lien AAC CTS](#)

3

Formulaire de désignation

Transmission des désignations
par les institutions — lien
communiqué via les courriers de
saisine

[*Lien transmis par courrier de saisine
\(non diffusé publiquement\)*](#)

4

Page dédiée ARS NA

Informations, calendrier
et contacts

[ARS NA](#)

 Le lien de désignation est communiqué directement dans les courriers de saisine — il n'est pas diffusé publiquement pour éviter les désignations hors périmètre.

Candidature : les étapes à suivre

Appel à candidatures (AAC)

- 1 Accéder au formulaire via le lien dédié (CRSA ou CTS)
- 2 Créer un compte ou se connecter (France Connect possible)
- 3 Renseigner les informations personnelles et professionnelles
- 4 Indiquer le collège / sous-collège visé
- 5 Joindre les pièces justificatives requises
- 6 Valider et soumettre avant le 08 juin 2026

CRSA : demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aac-crsa

CTS : demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aac-cts

Formulaire de désignation (institutions)

- 1 Recevoir le courrier de saisine du DGARS
- 2 Accéder au lien de désignation présent dans le courrier
- 3 Identifier la personne désignée et renseigner ses coordonnées
- 4 Préciser le collège / sous-collège concerné
- 5 Soumettre avant la date limite mentionnée dans le courrier

 **Lien communiqué exclusivement dans les courriers de saisine — non public**

⚠ Même en cas de réélection interne antérieure, une redésignation officielle via le lien du courrier est impérative.

“

MERCI
pour votre attention

Contact CRSA :
ars-na-crsa@ars.sante.fr

Contact CTS :
ars-na-dms@ars.sante.fr